



House of Commons
Chambre des communes

1^{er} décembre 2008

Un accord pour qu'un gouvernement de coopération réagisse à la crise économique actuelle

Le présent document souligne les ententes clés entre le Parti libéral du Canada et le Nouveau parti démocratique du Canada concernant un nouveau gouvernement de coopération.

1. Rôle des caucus

Les caucus libéral et néo-démocrate continueront de se réunir comme deux groupes différents. Ils auront des séances d'information et seront consultés au besoin. Les deux caucus sont autorisés à donner des conseils au gouvernement. Les deux caucus peuvent tenir des réunions conjointes, tel que convenu, de temps à autre pour discuter conjointement certaines questions. Les caucus seront assis l'un à côté de l'autre sur les bancs du gouvernement.

2. Conseil des ministres

Rien dans le présent Accord n'est proposé dans l'intention de diminuer ou d'altérer le pouvoir et les prérogatives du Premier ministre.

Le Premier ministre sera le chef du Parti libéral du Canada.

Le ministre des Finances sera choisi au sein du caucus libéral.

Le conseil des ministres sera composé de vingt-quatre ministres, plus le Premier ministre.

Dix-huit de ces ministres seront choisis au sein du caucus libéral.





House of Commons
Chambre des communes

Six de ces ministres seront nommés au sein du caucus néo-démocrate. Six secrétaires Parlementaires, assermentés à titre de membres du Conseil privé, seront également nommés chez les néo-démocrates. Advenant le cas où le Premier ministre choisirait d'augmenter la taille du cabinet, la proportion de membres néo-démocrates sera maintenue.

Les détails de ces nominations au conseil des ministres seront déterminés par le Premier ministre en consultation raisonnable avec le chef du NPD.

Les règles et usages de la confidentialité et de la solidarité du Cabinet seront strictement maintenues. Les procédures normales des nominations au Cabinet et la gouvernance du gouvernement fédéral canadien seront respectées. Le Cabinet est conjointement et collectivement responsable devant le Parlement pour ses travaux, y compris lors de la période de questions quotidienne.

3. Une stratégie « sans surprise »

Dans les limites du raisonnable et en fonction des besoins du gouvernement, les deux partis conviennent de travailler ensemble « sans surprise ».

De plus, le gouvernement mettra en place dès sa formation un mécanisme permanent de consultation avec le Bloc Québécois.

4. Nominations

Les deux partis s'engagent à restaurer l'intégrité, la transparence et l'efficacité du processus de nominations à la fonction publique et dans les organes fédéraux, comme la Cour suprême et le Sénat, et dans les commissions comme le CRTC.

Le Premier ministre consultera le chef du NPD s'il y a lieu, au sujet de ces nominations.





House of Commons
Chambre des communes

5. Un comité permanent de gestion de l'Accord

Un comité permanent de gestion de l'Accord, présidé par le Premier ministre, sera mis sur pied.

Il sera composé du Premier ministre, du chef du NPD et, à l'occasion, d'autres personnes jugées utiles par les chefs.

Le comité se réunira régulièrement pour s'assurer du bon fonctionnement de l'Accord, pour traiter des questions importantes soulevées, pour se consulter sur les nominations-clés et pour résoudre tout conflit pouvant émaner de l'Accord (par exemple, en donnant un mandat à un comité de confiance formé de personnalités canadiennes éminentes).

6. Termes de cet Accord

Cet accord expirera le 30 juin 2011, à moins qu'il ne soit renouvelé.

Conclu le 1^{er} décembre 2008

L'honorable Stéphane Dion
Chef du Parti libéral du Canada

L'honorable Jack Layton
Chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

